



N° BLA/29 – 1^{er} mai 1961

POUR UNE SAINTE CONCEPTION DU CORPS ET DU SPORT (En Tunisie)

Nous avons eu l'occasion de parler des réformes révolutionnaires entreprises par le Président Bourguiba pour faire de la Tunisie un pays moderne : réformes sociales, promotion de la femme, lutte contre le sous-développement sur tous les plans; nous avons vu aussi que le jeûne du mois de ramadan avait été mis à l'épreuve en 1960 (1), Bref, "le combattant suprême" n'a pas peur d'user de l'"ijtihad", c'est-à-dire de l'effort personnel, pour renverser les carcans et "secouer l'immobilisme" ("tah'rik as-sawâhin", titre donné par M. Mahjoub Ben Milad à l'un de ses ouvrages).

Le discours que le président prononçait le 3 octobre 1960 traitait du sport. Tout le monde sait bien que les Tunisiens sont, comme tous les Maghrébins, de bons footballeurs, mais ce qui est certes plus intéressant de connaître ce sont les arguments et les raisons apportés par M. Bourguiba pour inculquer à son peuple une saine conception tant du corps que du sport. C'est un exemple concret, parmi tant d'autres, de la volonté de sortir des sentiers traditionnels et de se dégager des liens séculaires.

Nous donnons donc quelques extraits significatifs de ce discours (2).

Après avoir fait une rapide présentation du sport à travers les âges, le Président Bourguiba en vient à l'histoire arabe :

"Pour ce qui concerne les Arabes, nous devons noter que, dès avant l'Islam, ils pratiquaient divers sports athlétiques : équitation, escrime, lutte, course, L'histoire a retenu les noms de plusieurs coureurs arabes célèbres.

"Aussi bien dans la période pré-islamique que dans les premiers temps de l'Islam, ils avaient libéré leur corps".

Deux coupables sont à l'origine de la décadence : les doctrines mystiques et les interdits portés par "les docteurs de la loi" :

"Mais lorsque les doctrines mystiques firent irruption dans la vie musulmane, avec ce qu'elles comportaient d'extases où la personnalité de l'homme fondait dans la divinité, le corps humain devint l'objet de mépris ; la guenille et la saleté se répandirent. Car le corps de l'homme est de terre et doit retourner à la terre. Et il n'est que naturel qu'il soit couvert de saleté inhérente à la terre.

"Au surplus, les sports athlétiques exigent que l'on découvre la poitrine, les épaules et un peu au dessus des genoux, Or les ulémas enseignent qu'il est impudique de livrer à la vue des autres ces parties du corps humain et décrètent qu'elles soient soigneusement couvertes. C'était pratiquement l'interdiction des sports qui ne sauraient

se concevoir dans l'asphyxie du corps.

"Devons-nous rappeler que ces mêmes ulémas enseignent que les témoins en justice devaient être récusés non seulement pour le fait qu'ils mangent ou urinent sur la voie publique, mais aussi, pour le fait qu'ils sortent tête nue, ou découvrent leur poitrine, leurs jambes ou leurs bras.

"Ainsi ligotés, les Arabes ont perdu leurs traditions sportives d'avant l'Islam et au premier siècle de l'Hégire. Les gros turbans acquirent droit de cité, les hommes se momifièrent. Ce ne furent plus bientôt que des tombeaux ambulants. La suprême sagesse était de mépriser les biens de ce monde, baptisés "souillures d'ici-bas". Une grande indifférence à l'égard des choses terrestres s'empara des hommes. On en arriva même à se désintéresser des tombes des ancêtres, et l'on ne vivait qu'au jour le jour en attendant le grand départ.

"Nous avons vécu cette époque léguée par les siècles de décadence".

Les directives données rejoignent notre "mens sana in corpore sano" mais, le président insiste en outre sur le fait que le sport doit être une oeuvre collective et doit servir à la lutte contre le sous-développement.

"... Tout d'abord, il est indispensable de bannir la conception qui tend au mépris du corps et à l'indifférence vis-à-vis de notre organisme, Il est nécessaire de revenir à la conception des Arabes de l'époque pré-islamique et des débuts de l'Islam et des Grecs de l'Antiquité. Il faut revenir à la conviction que le corps a droit à la vie et que nous nous devons de le nourrir, de lui donner des forces, de l'améliorer et d'affiner sa sensibilité, Ceci afin qu'il puisse remplir au mieux sa fonction.

"Il importe peu que la Tunisie ne soit pas inscrite en tête du palmarès et même qu'elle ne gagne aucune médaille lorsque toute la nation cultive la passion du sport, Cela est bien plus important que de restreindre l'effort de l'Etat à sélectionner trois ou quatre jeunes gens pour servir le prestige de la Tunisie, dorer son blason sportif, tandis que tous les autres Tunisiens souffrent de déficience physique

"On a constaté une augmentation du rendement de l'ouvrier et du fonctionnaire qui consacre tous les jours aux sports ne serait-ce qu'une demi-heure. J'avais prescrit huit heures de travail dans les chantiers. Je les réduis d'une heure pour permettre aux travailleurs d'organiser des jeux, de chanter en groupe et de se divertir. Je suis sûr que leur rendement sera supérieur à celui qu'ils fournissaient en travaillant 8 heures d'affilée. On m'a raconté qu'en Chine, chaque jour, sur le coup de dix heures, les fonctionnaires mus par un seul mouvement se dressent dans leurs bureaux, à la surprise du visiteur étranger, pour accomplir des mouvements de gymnastique. Interrogés, ils répondent qu'au même instant six cent millions de Chinois font des mouvements identiques.

"Dans les entreprises industrielles qui emploient dix, quinze, vingt ouvriers ou plus, il serait indiqué qu'on leur permette d'interrompre le travail simultanément ou alternativement si on ne peut arrêter les machines, de quitter l'usine et de se divertir par une course à pied ou des exercices appropriés durant un quart d'heure ou une demi-heure. Le rendement n'en sera que meilleur. La production nationale en bénéficiera.

"Je répète qu'il s'agit d'un élément appréciable pour combattre le sous-développement. Si vous en êtes convaincus, si tous les efforts se conjuguent pour le succès de cette entreprise, notre révolution aura franchi une étape décisive sur la voie qui mène au progrès et à la prospérité".

Ces exhortations ne manquent pas de bon sens, même si, une fois ou l'autre, nous serions portés à sourire. Plusieurs exemples chinois, comme celui qui est cité, donneraient facilement un regain d'actualité à l'antique hadith (tradition mouhammadienne) bien connu : "Cherchez la science, même s'il vous fallait aller jusqu'en Chine" !...

Il est certain que les jeux et les sports ont eu leur place dans l'histoire des sociétés musulmanes, Le Coran et les hadith interdisent bien les jeux de hasard (2,216; 4,96), mais, en fait, il en fut un peu comme pour les interdits portant sur les boissons fermentées. Le jeu des échecs, quant à lui, était roi, parce qu'il échappait selon certains juristes à la catégorie condamnée. A tous les échelons de la société, on se passionnait pour les jongleurs et les magiciens, les combats de coqs et la chasse ; des grands de ce monde avaient même leur ménagerie.

Sur le plan du sport proprement dit, la boxe, la lutte, l'escrime, les tirs à l'arc et au javelot étaient pratiqués, de même que le jeu de balle (notre mot "raquette" vient de l'arabe), etc. Des championnats de lutte mettaient aux prises des Byzantins contre des Iraniens, "On cite, à ce propos, un champion international célèbre surnommé l'Éléphant, qui devint multimillionnaire et refusa la main d'une princesse mongole que son père l'empereur lui avait offerte en signe de vive admiration" (3).

L'équitation et les jeux de polo (introduits ensuite en Occident), surtout, étaient très prisés, les courses de chevaux entraînant inévitablement des paris; les fantasias se perpétuent encore de nos jours. Il faut toutefois préciser que ces divertissements et ces exercices sportifs avaient souvent une origine iranienne (l'Iran des souverains sassanides, avant la vague islamique) et même indienne. Les textes anciens nous en ont conservé des descriptions et des récits pittoresques, et les miniatures persanes nous montrent de très belles reproductions de joueurs de polo et de lutteurs,

La Tunisie participait à ces goûts orientaux et connaissait les joutes et les fantasias, par exemple. Un auteur tunisien du XIX^e siècle écrivait au sujet de ces divertissements que les gens du pays mettent leur fierté à les enseigner et rivalisent de zèle pour y exceller. "Cette coutume, continue-t-il, est basée sur un fondement de caractère religieux, selon une tradition qui veut que tout divertissement soit interdit par la loi, à l'exception de trois, parmi lesquels la joute à cheval. La tradition encourage aussi la pratique de l'équitation et les courses ; elle y autorise les paris, quand il y a un troisième partenaire", L'auteur se réjouit que ces coutumes de jadis continuent à être observées, "car ce sont là, dit-il des marques de virilité et d'esprit religieux" (se référant d'ailleurs aussitôt au verset coranique 8,60, où le prophète demande de "préparer des chevaux entravés pour la guerre"). En outre, cette pratique des chevauchées suppose le tir, "qui entre parmi les composantes de la force dont le noble verset impose le précepte". "Mais, lisons-nous pour finir, la plupart des citoyens de la capitale en ont si bien perdu l'usage que certains d'entre eux seraient à peine capables de tirer un coup de pistolet" (4).

Les causes de la décadence ne viennent certes pas entièrement des doctrines mystiques et des interdits portés par les oulémas.

Les ascètes n'avaient quand même pas une influence telle que leur renoncement au monde et leur mépris des biens terrestres éloignaient du pain et des jeux les gens du peuple et les grands des cours califales. Le discours fait allusion à l'expérience de certains soufis, à certaines "unions mystiques" où la volonté de la créature était censée s'évanouir dans celle de Dieu (chez Ibn al-Fârid 1132-1235, par exemple, concevant cette union comme une identification, "ittihâd", avec la personnalité divine et comme une "volatilisation" de sa propre personnalité), Ce ne sont là que ces cas extrêmes. Sans aller jusqu'à ce point excentrique, il est certain que l'abandon et la résignation (avec bien souvent comme conséquences pratiques le farniente et l'indolence) découlèrent en partie d'une prédication trop centrée sur la soumission au décret divin, surtout parmi le peuple des campagnes (au Maghreb particulièrement à partir des XV^e - XVI^e s).

Les interdits portés par les oulémas contre la nudité semblent avoir joué davantage. Les bains chauds ("hammâm") étaient pourtant nombreux dans les villes. Les conquérants musulmans boudèrent d'abord ces installations publiques qu'ils trouvèrent en arrivant dans les pays investis du Proche-Orient, surtout en Iran; entre autres choses, les peintures de nus choquèrent, en effet, les pieux et les rigoristes. Mais ces établissements furent vite utilisés et multipliés, car ils convenaient parfaitement aux prescriptions de pureté rituelle ("tahâra") de la vie religieuse musulmane (5). Bagdad comptait jusqu'à 5.000 bains au douzième siècle et le Vieux Caire 1.170 (selon Aly Mazahéri relatant les anciennes chroniques). Toutefois, même si une certaine impudeur imprègne l'atmosphère des bains maures (6), il reste que, d'une façon générale, la nudité demeure sévèrement prohibée par l'Islam traditionnel (méditerranéen du moins (7). Le professeur Bousquet résume ainsi cette question au point de vue du droit :

"La musulmane libre, étant seule, ou en compagnie de coréligionnaires du même sexe, doit au moins couvrir son corps depuis son nombril jusqu'aux genoux ; on discute, entre écoles orthodoxes, le point de savoir si les parents mâles, au degré

prohibé, doivent leur être assimilés, ou si la femme doit, en leur présence, se voiler davantage.

Devant des hommes étrangers, ou des non-musulmans, elle doit être entièrement couverte, à l'exception des mains et du visage (...) Il est, dans ces conditions, permis de la regarder si la tentation n'est pas à craindre. Les Châfe'ites seuls, exigent qu'elle soit complètement voilée devant l'homme qui lui est étranger. Quant à l'homme, sa nudité est toujours la partie comprise entre le nombril et les genoux" (8).

Ce sont là les anciennes règles théoriques. Certes, mais il est certain, en tout cas, que, dans les hôpitaux par exemple, les malades musulmanes font preuve en général de beaucoup plus de pudeur que les malades d'origine européenne. N'importe quelle infirmière pourrait en témoigner. Il y a une retenue et une réserve qui imprègnent la vie musulmane de style traditionnel; c'est ce qu'on appelle le sentiment de la "hichma", dans lequel la honte du mal et le respect de soi-même et des autres sont intimement liés.

Comme partout les juristes s'ingénierent à tout codifier et trouvèrent des traditions racontant comment agissaient le prophète et ses compagnons dans telle et telle situation. Le peuple non instruit considéra comme sacrées, au cours des siècles, ces manières de faire et ces coutumes, depuis la façon d'uriner et d'accomplir les besoins naturels, de se couper les cheveux, les moustaches et la barbe, en passant par l'usage du cure-dent, jusqu'à l'obligation d'avoir la tête couverte et jusqu'au processus pour se coiffer du turban. L'enlèvement de celui-ci, du reste, était même sanctionné par une peine, selon le droit.

Les anciennes bienséances sont de moins en moins observées ou même plus du tout ; les tabous s'écroulent et certains ont même disparu depuis longtemps déjà.

Entre autres significations, le discours du Président Bourguiba est un épisode dans l'effondrement de l'autorité des oulémas ; épisode très mineur sans doute, mais qui contribue à élargir la sappe sous les pas de ceux-ci. On se rappelle qu'à l'occasion des réformes décrétées pour le jeans, M. Bourguiba parlait, au sujet de ces docteurs de la loi, d'"un sous-emploi de l'intelligence" ! La laïcisation progressive de la société entraîne la chute de prestige des autorités religieuses. L'"anticléricisme" des modernes remet en question les vieilles traditions religieuses, périmées et défendues jusqu'ici par des guides à la pensée devenue sclérosée. "Le monde musulman, écrivait un Algérien, Mourad Kiouane, a essuyé un choc prodigieux de la civilisation capitaliste occidentale. Que représente ce choc ? Une révolte contre les prétentions de la religion et de la moralité à façonner les affaires pratiques de l'homme et à influencer sa conduite politique" (La Voix des Jeunes, des scouts musulmans algériens, août 1952).

Ainsi, que l'on fasse appel à d'autres traditions qualifiées d'authentiquement musulmanes pour justifier des façons d'agir "modernes", ou que l'on veuille reléguer la religion à la mosquée, dans la sphère strictement privée, nous constatons le cheminement et le processus inexorables qui atteignent les vieilles civilisations sacrales : "Les Arabes sont entraînés, comme tous les autres peuples, dans ce qu'on pourrait appeler la profanation du monde" (9).

Comment maintenir - ou réinstaurer - des valeurs, à travers la mécanisation et la civilisation technique dans le monde musulman, à travers, en l'occurrence, la place nouvelle faite au corps ? Les musulmans les plus éclairés savent bien que le problème se pose : il ne s'agit pas de posséder un corps sain, orienté uniquement vers "les nourritures terrestres", mais encore un esprit sain, sans lequel l'homme ne sera pas sauvé et ne pourra accéder au "supplément d'âme" dont il aura besoin dans son nouveau type de civilisation.

NOTES

1. COMPRENDRE, série blanche, n° 22 du 15/4/60.
2. REVUE DE PRESSE du Maghreb, 46, rue Ben Cheneb, Alger, n° 40, octobre 1960.
3. Aly Mazahéri "La vie quotidienne des musulmans au moyen-âge – X° au XIII° siècles", Paris Hachette 1951, p. 107.
Le même auteur écrit : "Dans chaque village se trouvait un petit maydan, terrain de jeu, où la jeunesse locale s'exerçait et se mesurait... Ces établissements, d'origine sassanide, s'appelaient des frahangistan. Les exercices auxquels on s'y livrait étaient de même origine et se déroulaient au rythme d'une musique

appropriée accompagnée de chants. Les athlètes s'entraînaient là au maniement des barres, des massues, des poids; certains exécutaient des danses rythmiques. Ces sortes de gymnases ouvraient tous les matins de bonne heure, car un certain nombre d'amateurs allaient s'y exercer avant de se rendre à leur travail... On organisait aussi, de temps à autre, des courses pédestres auxquelles participaient des coureurs professionnels, C'est dans leurs rangs qu'on recrutait les porteurs de messages officiels qui, de par leur fonction, étaient tenus d'avoir de bonnes jambes" (ibid).

L'auteur décrit surtout les coutumes de l'Iran tant occidental qu'oriental.

4. Voir dans IBLA (Tunis) n° 77 du 1^{er} trim, 1957 : "Les sports équestres à Tunis au XIXe siècle", quelques pages extraites de l'œuvre de Muhammad Dairam (1253-1307H /1040-1309 JC).
5. Sans entrer ici dans des développements sur les interdits concernant la reproduction des images, disons qu'il est défendu traditionnellement de représenter des créatures animées (vivantes, c'est-à-dire pourvues d'un "ruh"). Bien des discussions s'élevèrent à ce sujet, et comme l'écrit H. Massé, "cette prohibition n'a pas été plus observée que celle du vin". De nombreux exemples pourraient en être donnés, non seulement pour notre époque évidemment, mais encore pour les siècles passés, La peinture, et surtout la peinture du nu, furent cependant totalement interdites, sauf cas rarissimes.
Dans l'austère quotidien Le Monde (du 4/0/50), on pouvait lire cette histoire qui ne manque pas de saveur. Un jour l'Office cypriste du Tourisme avait inondé le petit État de Koweït d'affiches représentant la célèbre Venus de Milo. L'émir en interdit la pose et répondit à ceux qui lui demandaient si Venus offensait la pudeur musulmane : "Non, mais chez nous, la loi islamique punit un voleur en lui coupant la main, et mes sujets croiront que toutes les cypriotes sont des voleuses" !
6. L'écrivain marocain Ahmed Sefrioui écrit dans "la boîte à merveilles" (Paris 1954) :
"A bien réfléchir, je n'aime pas les bains maures. La promiscuité, l'espèce d'impudeur et de laisser aller que les gens se croient obligés d'affecter en de tels lieux m'en écartent. Même enfant, je sentais surtout ce grouillement de corps humains, dans ce demi-jour inquiétant, une odeur de péché" (p. 11)
7. Ailleurs que sur les rives de la Méditerranée, en Afrique noire par exemple, il en va peut-être différemment.
8. "La morale de l'Islam et son éthique sexuelle", Paris, A, Maisonneuve 1953, p. 71.
9. J. Berque "Dialogue sur "Les Arabes" dans Esprit, octobre 1960,



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--